

MAIRIE DE VAUDRINGHEM

**C O M P T E R E N D U
D E L A S E A N C E D U
C O N S E I L M U N I C I P A L****du Mardi 22 Février 2022, à 18 Heures 30.**

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

* * * * *

Présidence de Monsieur MERLO Olivier.

Présents : Mesdames & Messieurs VASSEUR Dany, LEMAIRE Anne, SPECQUE Eddie, VASSEUR Eric, VASSEUR Muriel, CARPENTIER Lionel, WEPIERRE Delphine, BAROUX Christophe, CARTIAUX Roger, SPECQUE Céline, DEBROUCKER Gilles, DUFOUR Freddy, EVRARD Christophe.

Absent excusé : Monsieur DEREU Michel.

Secrétaire : Monsieur Roger CARTIAUX

1) Adoption du compte rendu de la réunion du Mardi 07 Décembre 2021*Adopté à l'unanimité des voix.***2) L'ordre du jour est relu****1^{er} sujet : Vente de l'ancien presbytère**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que lors du dernier Conseil Municipal en date du 07 Décembre 2021, il avait été décidé de mettre en vente l'ancien presbytère au prix de 130 000 € net vendeur.

Monsieur le Maire annonce à l'Assemblée que l'agence DESVRES IMMO a vendu ce bien sans négociation au prix souhaité soit 130 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signé l'acte de vente définitif auprès de Maître Nathalie OUTTIER, notaire à Lumbres ainsi que tous les documents nécessaires relatifs à la vente et de mandater les factures couvrant les frais pour les différents diagnostics obligatoires (amiante, etc...) à la vente de ce bien.

2^{ème} sujet : Achat de terrain

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en 2021, la commune a décidé d'acheter une parcelle d'une superficie de 4 250 m² appartenant à Madame DUWICQUET avec une rétrocession de la parcelle de 1 250 m² achetée en l'année dernière à Madame Monique Biencourt. Le montant de cette transaction s'élève à 120 000 euros.

A ce montant, il faut ajouter le versement de l'arrière fumure (7 011 €/hectare), les frais notariés, de bornage et d'échange ainsi qu'une condition de droit de passage pour la parcelle enclavée. L'ensemble de ces frais seront pris en charge par la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'achat et à cet échange (acte notarié auprès de Maître Dumont à Dohem) et à mandater toutes les factures relatives aux frais de cet achat de terrain énumérés ci-avant.

Le Conseil Municipal autorise également Monsieur le Maire à solliciter toute demande de subvention relative à l'acquisition de foncier pour des projets communaux.

3^{ème} sujet : Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** est obligatoire au sein des collectivités territoriales. Monsieur le Maire précise qu'actuellement la municipalité ne dispose pas d'une protection suffisante dans ce domaine et qu'il conviendrait de se doter d'une sauvegarde externe cryptée des données et d'une messagerie plus sécurisée.

Monsieur le Maire indique que plusieurs sociétés proposent ce type de prestation. En règle générale, les contrats d'abonnement sont souscrits pour une durée de 4 ans, renouvelables. Monsieur le Maire présente les 2 seuls devis obtenus jusqu'à présent.

Après délibération, le Conseil Municipal considère que les devis présentés n'apportent pas toutes les réponses souhaitées et suggère de se rapprocher de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres pour connaître les conditions du prestataire retenu dans ce domaine par la CCPL.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que les nouveaux devis seront ainsi présentés lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal pour délibération et vote.

Arrivée de Madame Céline SPECQUE à 19h30

4^{ème} sujet : Capteur CO2

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à la crise sanitaire du COVID-19, la pose de capteur CO2 est fortement recommandée dans les lieux clos et recevant du public. Il informe qu'actuellement une aide financière est proposée par l'Etat pour la dotation de capteur CO2.

Après délibération, le Conseil Municipal envisage d'équiper les 2 classes de capteurs CO2, et autorise Monsieur le Maire à solliciter des devis pour l'acquisition de 2 capteurs CO2 et à déposer toutes demandes de subventions existantes.

5^{ème} sujet : Recrutement d'un agent technique polyvalent

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suite au décès de Monsieur Gérard TELLIER, un appel à candidature pour un poste d'agent technique polyvalent a été lancé en début d'année pour son remplacement.

Monsieur le Maire informe qu'il a réceptionné 52 candidatures. Suite à l'étude des curriculum vitae et des lettres de motivation, Monsieur le Maire a rencontré en entretien individuel une douzaine de candidat(e)s. Monsieur le Maire présente les dossiers de ces personnes à l'Assemblée pour soumettre au vote à bulletin secret.

Après délibération et vote du Conseil Municipal, Monsieur Marc SPECQUE a été retenu avec la majorité des voix. Monsieur Mars SPECQUE sera employé en tant qu'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} Avril 2022 (stagiaire) selon la grille indiciaire de la fonction publique. Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il va prendre attache auprès du centre de gestion du Pas-de-Calais pour rédiger la procédure d'embauche de Monsieur SPECQUE.

Questions diverses

- 1) *Monsieur le Maire rappelle que les 10 et 24 Avril prochain aura lieu l'élection présidentielle, Monsieur le Maire sollicite les Conseillers Municipaux à soumettre leur préférence selon les disponibilités de chacun pour tenir un poste au bureau de vote.*
- 2) *Monsieur le Maire informe qu'un convoi de véhicules militaires de collection « Faire revivre l'Histoire » traversera la commune le Samedi 28 Mai 2022 (vers 16h25 à Drionville et vers 16h30 à Vaudringhem. A la demande de Monsieur Serge Varlet, 6 signaleurs seront nécessaires pour encadrer la sécurité de la circulation le temps du défilé sur la commune.*
Quelques élus se portent volontaires, si d'autres personnes seraient intéressées et disponibles, qu'elles se rapprochent auprès du secrétariat de la Mairie.
- 3) *Monsieur le Maire informe l'Assemblée que comme chaque année, une commission des impôts directs s'est tenue en Mairie (le 15 février 2022). Lors de cette réunion, il a été constaté que de nombreuses propriétés bâties ont changé de catégorie. De plus, certaines dépendances initialement classées en agricole, perdent le bénéfice de cette exonération suite au changement de destination.*
Suite aux renseignements obtenus auprès des services de la DGFIP, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que ces modifications ont été enregistrées à partir des informations communiquées par les propriétaires. Les redevables concernés seront informés dans les prochaines semaines, des conséquences fiscales de ces modifications par les services de la DGFIP.
- 4) *Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Dany Vasseur, 1^{er} Adjoint au Maire, qui a assisté, par empêchement de Monsieur le Maire au Conseil Communautaire du 21 Février 2022.*
Monsieur Dany Vasseur rapporte qu'un nouveau centre de tri des ordures ménagères sera construit d'ici 2026 près du site Flamovale à Arques.
Les règles de tri vont évoluer dès le 1^{er} janvier 2023 et ce afin de réduire les coûts de traitement.
Les papiers et cartons ne seront plus à recycler dans les containers jaunes, ils seront à déposer aux points d'apport volontaires (PAV). De nouveaux containers seront installés au cours de l'année dans les 36 communes de la CCPL.
Une taxe incitative à la levée sera également mise en place au 01 Janvier 2023.
Une communication détaillée sera rédigée par les services de la CCPL pour présenter ces futurs changements.
Monsieur Vasseur informe également l'Assemblée qu'une aire de covoiturage de 22 places de parking va être créée, sur l'axe de la voie douce qui reliera l'ancienne voie ferrée au centre aquatique de Lumbres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10

*Pour Extrait :
Le Président,*

*A Vaudringhem, le 24 Février 2022
(Cachet)*